

Jan Zamojski

## LA HIERARCHIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE FRANCE, DE BELGIQUE ET DE HOLLANDE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE \*

L'auteur du présent rapport ne s'occupe pas de l'histoire de l'Eglise, des mouvements catholiques, etc., mais de l'histoire de la lutte des peuples français, belge et hollandais contre l'occupation et les collaborateurs durant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, nos réflexions ont-elles uniquement pour objet l'attitude de la hiérarchie de l'Eglise catholique envers la politique d'occupation nazie, la collaboration et la Résistance. Pour des raisons pratiques, les problèmes seront traités par pays<sup>1</sup>.

---

\* Rapport présenté au colloque organisé par la Commission internationale d'Histoire ecclésiastique comparée (C.I.H.E.C.) à Varsovie (25 juin - 1 juillet 1978), section « Les Eglises chrétiennes dans l'Europe dominée par le III<sup>e</sup> Reich, 1939 - 1945 ».

<sup>1</sup> Les sources et monographies suivantes ont un caractère fondamental (les documents d'archives inédits ne sont pas cités) : *Les documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, Vatican 1974, vol. 5 et 8 ; *Le cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique, Actes et documents publiés par le chanoine Leclef*, Bruxelles 1945 ; *Belgium and Luxemburg, Basic Handbook*, Ministry of Economic Warfare, IX.1943 ; *The Belgian Underground*, « War Department Pamphlet » Nr 31 - 194, *Civil Affairs Information Guide*, Oct. 1944 ; A. Cige, *Les Juifs dans la presse clandestine belge de 1940 à 1944*, U.L.B., Bruxelles 1972/1973 ; L. G. Dautinne, *Christianisme ou hitlérisme ? (L'Eglise catholique en Belgique sous l'occupation allemande)*, Liège 1945 ; P. Delansheere, A. Ooms, *La Belgique sous les nazis*, Bruxelles,

La Hollande, la Belgique et la France ont été militairement écrasées et dominées au cours de la même campagne de printemps (mai-juin) 1940. Il est impossible de décrire les différences, pourtant essentielles, entre ces pays et leurs peuples.

Contentons-nous d'étudier celles qui sont importantes pour le thème que nous traitons, à savoir :

en Hollande — deux confessions (et l'hétérogénéité des Eglises de la famille protestante) avec un nombre deux fois supérieur de protestants, ainsi que le rôle des associations confessionnelles en tant que base des autres formes de groupement et d'action (professionnelle, politique, culturelle, etc.) ; une démocratie traditionnelle, la tolérance et le respect des

---

sans date ; A. de Jonghe, *Hitler et le destin politique de la Belgique*, I<sup>er</sup> partie, 28.V. - 19.XI.1940, manuscrit dactylographié prêté par l'auteur, au CERHSGM de Bruxelles ; H. Haag, *Rien ne vaut l'honneur (L'Eglise belge de 1940 à 1945)*, Bruxelles 1945, p. 51 ; R. Malignon, *La résistance au travail obligatoire, 1942 - 1944*, Ecole Royale Militaire, 1969/1970 ; L. Steinberg, *Le Comité de Défense des Juifs en Belgique (1942 - 1944)*, Bruxelles 1973 ; P. Struys, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles 1945. Presse clandestine belge consultée : « Becs et ongles », « Churchill Gazette », « La Libre Belgique », « La voix des Belges ». J. H. Boas, *Resistance of the Churches in the Netherlands*, N. York 1944 ; L. de Jong, *Holland fights the Nazis*, London, vers 1943 ; *Netherlands Basic Book*, Ministry of Economic Warfare, Oct. 1943 - Nov. 1944 ; « Delta », A review of arts, life and thought in the Netherlands, Sp. ed. spring 1965 ; W. B. Maas, *The Netherlands at War, 1940 - 1945*, London 1970 ; J. Presser, *The destruction of the Dutch Jews*, N. York 1969 ; W. Warmbrunn, *The Dutch under German Occupation, 1940 - 1945*, Stanford University Press, 1963. Presse clandestine française consultée : « Libération » (Sud), « Patriam recuperare », « Cahiers du Témoignage Chrétien ». H. Amouroux, *Quarante millions de pétainistes (Juin 1940 - Juin 1941)*, Paris 1977 ; R. Aron, *Histoire de l'épuration*, vol. III, partie 2, Paris 1975 ; M. Boyer, *Le « Mémorial » et la Révolution nationale, 1940 - 1942*, Université Paris — Val-de-Marne, sans date ; J. Delperrie de Bayac, *Histoire de la Milice 1918 - 1945*, Paris 1969 ; J. Duquesne, *Les catholiques français sous l'occupation*, Paris 1966 ; E. Guerry, *L'Eglise catholique en France sous l'occupation*, Paris 1947 ; L. Latreille, *De Gaulle, Libération et l'Eglise catholique*, Paris 1978 ; H. Michel, *La guerre de l'ombre (La Résistance en Europe)*, Paris 1970 ; L. Papeleux, *Le Vatican et le problème juif 1941 - 1942*, « Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale », n° 107, 1977 ; M. Hau, *Des intellectuels contestataires devant la vie politique. Le cas de la revue « Esprit » (1932 - 1948)*, « Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine », vol. XX, IV - VI, 1974. ; N. Boseler, R. Steichen, *Livre d'or de la Résistance luxembourgeoise, de 1940 - 1945*, Esch-sur-Alzette 1952 ; Père Jean Damascène de la Javie, *Prêtre-ouvrier clandestin*, Paris 1967 ; G. Hautecler, *La vie religieuse des prisonniers de guerre belges (1940 - 1945)*, *Faits et documents*, « Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale », 1974, n° 3.

normes éthiques et juridiques profondément gravés dans l'esprit des Hollandais ; le manque d'une expérience tant soit peu récente de l'occupation et de la conspiration ; et enfin — les projets les plus avancés d'absorption nationale et politique de la Hollande par la future Grande Allemagne ;

en Belgique — caractère nettement catholique ; des rapports intérieurs dominés par le conflit wallon-flamand aggravé d'antagonismes sociaux plus ouverts qu'en Hollande ; les conséquences de ces conflits étaient contrebalancées non sans peine par l'autorité et l'influence de l'Église catholique qui a joué un grand rôle politique et moral pendant l'occupation de ce pays par l'Allemagne en 1914 - 1918 ; administration militaire d'occupation la plus « classique » et la plus proche des règles du droit international parmi les pays occupés par le Reich ; des traditions encore vivantes de la résistance des Belges durant la Première Guerre mondiale ; le rôle de la « question royale » dans les opinions politiques des Belges ; l'existence de groupements nationalistes-fascistes actifs et relativement nombreux, surtout parmi les Flamands ;

en France — l'avènement, dans des conditions de défaite et d'occupation partielle du pays, du régime de Vichy dit Etat Français qui créait des apparences et des illusions de continuité politique, de l'égalité et de souveraineté ; les aspirations du gouvernement de Vichy à faire participer la France au système de l'« ordre nouveau » dans l'Europe dominée par le Reich, par le truchement de la « révolution nationale », dans l'espoir que la France s'assurait une place privilégiée dans ce système ; conflits sociaux et politiques aigus, y compris les conflits à aspects changeants mais invariables quant au fond opposant depuis cent cinquante ans la République et la démocratie à la hiérarchie et l'autorité ; effets dépravanants du point de vue-moral et politique, de la collaboration ; existence d'un puissant camp parisien d'ultras de la collaboration, fascistes et arrivistes fascisants.

Le principal mobile des classes et couches dominantes économiquement et politiquement dans les pays d'Europe occidentale conquis par le III<sup>e</sup> Reich, était leur désir de conserver les structures sociales existantes, des principes et des institutions identifiés avec les conditions d'une vie nationale

indépendante. Par la force de choses, la hiérarchie de l'Eglise catholique y était fortement engagée. Mais l'exemple de la Belgique et de la France prouve que cet engagement suivait des voies différentes, que la manière de voir les réalités différait tout comme les impératifs moraux qui s'ensuivaient.

Un trait commun aux trois pays était la crise de l'autorité des institutions publiques qui allait s'aggravant à mesure de leur collaboration, ainsi que la crise des autorités politiques, intellectuelles et morales. Dans chacun de ces pays, aussi bien les individus que les groupes sociaux devaient choisir entre des valeurs contradictoires. Ce problème du choix accompagnait la naissance et le développement de la Résistance, les dessins de la politique d'occupation allemande n'étant pas évidents dès le début. Les années 1940 - 1945 étaient donc une épreuve dramatique, un « examen de vérité ». La hiérarchie de l'Eglise catholique devait, elle aussi, subir les mêmes épreuves. Et, en en parlant, on ne peut éviter des comparaisons et appréciations parfois critiques, qui se rapportent aux groupes désignés par le nom collectif de hiérarchie mais touchant surtout les personnes formant ces groupes, avec le bagage inséparable des traits de caractère personnels et des traits collectifs déterminés par l'histoire, les conditions socio-politiques, culturelles, etc. Je ne rattache pas les opinions exprimées ici à un problème bien plus vaste appelé la politique du Vatican pendant la Seconde Guerre mondiale. Je me rends compte des conditions complexes, des attitudes vraies ou fausses attribuées au Vatican, imposant par conséquence ou suggérant aux hiérarchies ecclésiastiques nationales des orientations définies, en forme de cadre général mais, notons cela, laissant un champ suffisamment large aux interprétations et actions autonomes. Je me rends compte également combien - a pesé sur l'esprit de la communauté catholique, y compris sa hiérarchie, le fait qu'on ne trouvait pas, dans les déclarations publiques du Saint-Siège, des paroles à la mesure du drame vécu par les peuples.

\*

La situation et l'attitude de l'Eglise catholique de Hollande et de Belgique présente des similitudes historiquement façonnées

par l'influence des divisions religieuses, donc de l'immixtion des principes confessionnels dans la vie sociale. Dans ces pays, l'Eglise catholique n'était pas seulement une communauté confessionnelle. Disposant de la base solide qu'étaient les associations professionnelles, culturelles, de jeunesse, les institutions économiques, la presse, etc., elle formait une structure ramifiée enracinée dans la vie économique, sociale et culturelle. Cette base avait pour l'Eglise une importance capitale dans les sociétés éminemment bourgeoises de ces pays. C'est la raison, entre autres, de la réaction violente de l'Eglise aux conceptions idéologiques et politiques menaçant les structures existantes. L'amplification des mouvements nationalistes et fascistes dans ces deux pays provoquait, dès avant la guerre, de fermes réactions de l'Eglise qui soulignait la contradiction doctrinale entre l'idéologie de ces mouvements, la foi et l'éthique catholique (en Hollande — en 1934 contre le N.S.B., en Belgique — en 1937 contre les rexistes).

En Hollande où une grande tolérance religieuse allait de pair avec la séparation des communautés confessionnelles, l'occupation et ses résultats ont surtout provoqué un mouvement de solidarité et de coopération<sup>2</sup>. L'Eglise catholique, tout comme les Eglises protestantes, inspirées par la tradition de fidélité aux principes qui remontait aux luttes contre les Espagnols, entreprirent la défense des valeurs spirituelles menacées par la pression de l'idéologie nazie, la défense des victimes de l'oppression, de la persécution et des répressions. Mais, et c'est ce qui distinguait l'attitude de la hiérarchie hollandaise, la condamnation du national-socialisme s'accompagnait généralement de la critique du communisme qui n'était pourtant pas, dans ce pays, une force politique qui comptait. Il est difficile de juger sans des recherches détaillées les vraies motivations de cette façon de voir les « fronts » de la lutte pour l'âme des Hollandais. Reflétaient-elles l'hostilité, caractéristique à ce pays et profondément enracinée, des formes confessionnelles des organisations sociales pour les organisations de classe, l'hostilité à tous les mouvements postulant la nécessité de transformer les structures existantes,

<sup>2</sup> L'instrument de cette coopération était, depuis 1941, l'*Interkerkijk Overleg*.

considérés révolutionnaires indépendamment des principes de cette révolution ? Ou bien étaient-elles dues à la tactique envers l'occupant ?<sup>8</sup> Souvent, les actes de la hiérarchie catholique convergeaient avec ceux des protestants, parfois même ils étaient communs (p.ex. la protestation du 17 février 1942 adressée à Arthur Seyss-Inquart, gouverneur hitlérien en Hollande, contre la déportation des Juifs). Remarquons que l'attitude ferme et sans compromis des Eglises réformées, l'Eglise calviniste en particulier, qui mettaient l'accent sur les impératifs moraux et doctrinaux de résistance et de lutte contre l'occupant, de loyauté envers son pays, allant jusqu'à critiquer les « frères allemands » de céder au pangermanisme, était un élément important dans l'attitude et les actes de la hiérarchie catholique.

Les deux communautés confessionnelles avaient pourtant besoin d'un certain temps pour se rendre compte des dimensions de la menace que représentait l'occupation hitlérienne justement dans la sphère des valeurs spirituelles. Il fallait du temps pour sortir de l'état d'abattement consécutif à la défaite, pour dissiper les illusions sur les possibilités d'adaptation à l'occupation, illusions alimentées par des apparences de tolérance pour l'activité religieuse et politique en Hollande, y compris la presse, les organisations syndicales, etc. Assez tôt, dès leurs déclarations de septembre et d'octobre 1940, les Eglises protestantes formulaient sans équivoque leur loyauté à la Reine, reconnaissaient la souveraineté du gouvernement exilé, déclaraient leur fidélité aux principes du régime hollandais et protestaient contre la discrimination des Juifs. Cette attitude s'affermissait encore dans la déclaration du Synode de l'Eglise réformée datée du mois de septembre 1941, constatant que l'approbation des lois de Nuremberg signifierait « la perte de

<sup>8</sup> Le parti calviniste conservateur portait le nom d'« Antirevolutionnaire Partijn », ce qui était probablement l'unique cas d'adoption d'un tel nom par un parti politique. Après l'établissement des relations entre le gouvernement hollandais exilé et l'U.R.S.S., et la déclaration de la reine Wilhelmine à ce sujet, le motif anticommuniste fut écarté. En 1943, en raison de la pression de la propagande allemande proclamant le « devoir chrétien » de lutter contre le bolchévisme, les Eglises catholique (mai 1943) et protestante (novembre 1943) répondirent que seule la chrétienté est capable de s'opposer à l'idéologie communiste, mais non le national-socialisme.

l'indépendance morale » et la solidarité avec l'ennemi, elle serait « une capitulation impardnable devant l'éthique perverse du nazisme ». L'opinion de l'éminent théologien protestant suisse, Karl Barth, du printemps 1942, sur la compatibilité de la résistance active à l'occupant avec les postulats de la doctrine chrétienne, a fortement influencé, peut-être même d'une manière décisive, la transformation de l'attitude d'opposition en attitude de lutte.

Ce processus avait un déroulement moins spectaculaire dans la communauté catholique. La déclaration faite par les évêques catholiques le 10 novembre 1940, parlait prudemment du « danger planant sur les biens spirituels ». Cela n'empêchait pas de nombreux militants catholiques, syndicalistes et politiques, d'adhérer aux organisations politiques inspirées par l'occupant et les collaborateurs (p.ex. au « Het Nationale Front » dirigé par Arnold Meijer, et au « Nederlandsche Unie »). L'existence légale jusqu'au mois de juillet 1941 des partis politiques bourgeois<sup>4</sup>, et l'indulgence relative pour la presse catholique favorisaient une situation ambiguë. Les répressions allemandes ne manquèrent pas de l'éclaircir. Dans la lettre pastorale du 13 janvier 1941, les évêques condamnaient l'idéologie nazie. La critique, inspirée par les exigences de la doctrine catholique, du deuxième programme nazi de « Nederlandsche Unie » par le président de l'YMCA hollandaise, le dr J. Eijkman, valut à ce dernier d'être arrêté et déporté dans un camp de concentration. La lettre pastorale des évêques datée du 25 juillet 1941 (lue le 3 août) condamnait la dissolution des syndicats catholiques et exprimait la solidarité avec les 29 évêques allemands qui, dans leur lettre pastorale du juillet 1941, constataient qu'il n'y avait pas de dilemme : « chrétienté ou appartenance nationale allemande », par contre il y avait le problème de l'existence ou de la mort de la chrétienté en Allemagne. Les autorités d'occupation soulevèrent alors la question du contrôle sur les collectes des églises, ce qui provoqua une tension de plus. Les Allemands ripostèrent par des arrestations de militants catholiques, de prêtres-professeurs dans les universités catholiques

<sup>4</sup> Dès juillet 1940, les partis communiste et socialiste furent placés sous le contrôle de commissaires, donc pratiquement paralysés.

et les séminaires, les Carmes en particulier, à la protestation présentée par les évêques à Seyss-Inquart (le 17 février 1942) contre les méthodes brutales appliquées par l'occupant en Hollande.

Les catholiques hollandais, tout comme les protestants d'ailleurs, adoptèrent la devise *Obedire oportet magis Deo quam hominibus* — Il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes. Cette phrase servait de thème aux sermons et discours des prêtres, en accord avec la recommandation de l'épiscopat hollandais. Par rapport aux fonctionnaires hollandais de l'administration, de la police, etc., soulignait-on, seule la menace de mort peut expliquer la participation à l'injustice. Les déclarations des évêques hollandais du 13 janvier et du 25 juillet 1941 affirmaient avec force que l'appartenance à la N.S.B. fasciste est incompatible avec l'appartenance à l'église catholique ; elles interdisaient aux fidèles de participer aux actions de la N.S.B. et d'aider cette organisation, sous peine d'excommunication. Des cas de refus des sacrements de l'église à des nervis N.S.B. morts en reprimant des actions patriotiques, eurent lieu. Les évêques condamnaient tout aussi sévèrement le travail dans la Radio-Hollandaise qui participait à la campagne menée par les collaborateurs contre l'Eglise, en raison de l'attitude patriotique de cette dernière. Les lettres pastorales, notamment celle du 10 avril 1941 contre l'embauche au travail dans le Reich, suscitèrent un vaste écho non seulement en Hollande mais aussi en Belgique, et en France — ici avec un certain retard.

Par contre, les données nous manquent sur l'attitude de l'Eglise de Hollande envers les formations SS composées de Hollandais, qui étaient les plus nombreuses formations étrangères de la *Waffen-SS*. Leurs pertes s'élevaient à quelque 10 000 hommes. A l'échelle de ce petit pays les problèmes étaient sérieux et avait des implications multiples.

Les illusions se dissipèrent durant la première moitié de 1941 quant aux possibilités d'une adaptation aux conditions de l'occupation. Deux événements importants y contribuèrent : la grève de février initiée par les communistes pour défendre les Juifs, ainsi que l'attitude des professeurs et les grèves des étudiants de l'Université de Leyde et de la Polytechnique de



Delft protestant contre les mesures antisémites et nazificatrices des autorités d'occupation. Les luttes sanglantes avec les ouvriers, les rafles et les arrestations dans les quartiers ouvriers d'Amsterdam, l'arrestation de professeurs, le R. P. Cleveringa y compris<sup>5</sup>, la fermeture d'universités, les répressions contre les étudiants, l'arrestation et l'exécution du groupe des enseignants dirigé par B. Jjzerdrat (4 mars 1941) créèrent un climat d'hostilité entre l'occupant, les collaborateurs et la majorité de la société hollandaise. La situation s'était, pourrait-on dire, éclaircie, de même que les attitudes et les intentions de chacune des parties.

En juillet 1941, la société chrétienne de Hollande a été mise en émoi par la décision, prise par Seyss-Inquart, de placer toutes les organisations religieuses sous le contrôle d'un commissaire, ce qui entraînait l'enregistrement de ces organisations, le contrôle de leurs fonds, de leur gestion, de leur activité, etc. En réponse, la majorité des organisations religieuses se sont dissoutes elles-mêmes et, en conséquence, ont cherché à poursuivre illégalement leur activité. La hiérarchie catholique de Hollande s'est alors dressée contre la nazification du mouvement syndical ; les ouvriers quittaient les rangs de l'organisation fasciste qui leur était imposée, malgré les pertes matérielles qu'ils subissaient. L'attitude était la même envers le syndicat des médecins ; le soutien accordé au syndicat illégal « Medisch Contact » contribua au fiasco de cette entreprise des autorités d'occupation. Seulement 2 pour cent des étudiants de l'université catholique de Nimègue signèrent la « déclaration de loyauté » (1943) ; le pourcentage moyen de toutes les universités était 15. L'auteur du présent rapport n'a pourtant pas trouvé trace d'intervention de la hiérarchie catholique au sujet de l'association forcée des agriculteurs dans « Nederlandsche Landstend », ni de l'activité de « Nederlandsche Oost Compagnie » qui enrôlait et formait les futurs colons en Ukraine, Biélorussie et Lithuanie (il y avait

---

<sup>5</sup> Doyen de la Faculté de Droit, il fut emprisonné pendant quelques mois pour avoir exprimé publiquement la louange du professeur E. M. Meijers, relégué de l'Université pour des raisons raciales. La déclaration du doyen, diffusée par des tracts, ébranla la paralysie morale de l'intelligentsia hollandaise.

des centres de formation près de Równe et Wilno (Vilnius) et un centre pour les jeunes près de Gdańsk).

Toutes les églises chrétiennes de Hollande prenaient part au sauvetage des Juifs qui y étaient profondément assimilés. De ce point de vue, et dans une certaine mesure pour des raisons doctrinales (Israël, le frère aîné), l'attitude de l'Eglise réformée (calviniste) était la plus conséquente. C'est en été 1942 qu'eut lieu la confrontation la plus grave entre les églises chrétiennes et les autorités d'occupation, par suite de la déportation de la population juive aux KzL à l'Est. Seyss-Inquart réagit en menaçant de réserver des places dans les convois aux néophytes. La menace eut de l'effet par rapport aux églises protestantes mais ne fit pas plier le cardinal De Jong. Les néophytes catholiques, parmi lesquels la religieuse, écrivain et philosophe Edith Stein, furent déportés dans des camps de concentration, nombre d'entre eux furent stérilisés, etc.

Le drame de la communauté juive de Hollande était que la sympathie dont elle jouissait, la plus vive de toute l'Europe occidentale (unique cas en Europe d'émeutes et de grève en 1941, pour défendre les Juifs) ne l'ait pas protégée d'une extermination quasi totale (75 pour cent)<sup>6</sup>. Il est vrai que cette sympathie avait subi un affaiblissement pendant la guerre, cédant parfois la place à une sorte d'indifférence égoïste et le sort des Juifs donne beaucoup à réfléchir sur la facilité de liquidation de dizaines de milliers d'hommes savamment isolés, moralement brisés et désorientés de son avenir.

En Hollande le mouvement de Résistance n'eut pas de formes aussi développées, les formes militaires y comprises, que dans les autres pays. Le trait caractéristique de la clandestinité résidait ici dans ses liaisons avec les structures traditionnelles des associations socio-confessionnelles, dans son passage de l'entraide, de l'assistance, de la protestation contre les principes national-socialistes imposés aux Hollandais, contre une éthique qui leur était foncièrement étrangère, à une résistance

---

<sup>6</sup> Sur les 140 000 Juifs enregistrés (plus 19 000 dans des mariages mixtes) 105 000 à 110 000 périrent, ainsi que la moitié des Juifs des mariages mixtes (d'après W. Warmbrunn, *The Dutch under German Occupation...*, p. 68).

déclarée. Cette résistance était presque un réflexe contre l'intrusion des éléments étrangers dans les « microcosmos » communautaires qui, depuis des siècles, étaient le milieu social naturel des Hollandais. La conscience d'une dépendance étroite entre l'existence de ces « microcosmos » et celle d'un Etat hollandais indépendant menait directement à la nécessité de lutter pour se libérer de l'occupation. Ces prémisses ont concouru à la formation de la célèbre « Landelijke Organisatie » (L.O.) à la campagne, du « Fonds pour les cas spéciaux » catholique et du « Trésor d'aide mutuelle » protestant recueillant d'importants moyens pour aider les victimes de l'occupation, ainsi que de la presse clandestine d'une ampleur exceptionnelle pour un si petit pays.

En vue d'une caractéristique plus générale, citons ce qu'écrivit un auteur : « L'Eglise est de nouveau devenue ce qu'elle était jadis, au temps des épreuves que traversait la nation : l'unique endroit où le peuple pouvait entendre des paroles hardies et pleines de défi, dites publiquement, exprimant ses sentiments et sa certitude profonde... »<sup>7</sup>. Sans aucun doute, cette attitude de l'Eglise catholique, tout comme des Eglises protestantes ont aidé la majorité de la société hollandaise à résister moralement à la pression de l'occupant et des fascistes de N.S.B. Elle favorisait également le vide isolant aperçu par de nombreux observateurs, que la société hollandaise s'attachait à créer entre elle et l'occupant avec les collaborateurs, le vide qui stoppait la tendance de l'occupant la plus dangereuse pour les Hollandais à « occuper l'esprit de la nation » favorable à l'extension du mouvement de la Résistance. La portée et la force de cette influence, les raisons de son inefficacité vis-à-vis du mouvement politique qu'était le N.S.B., en particulier sa faiblesse dans les couches sociales qui décidaient de la sphère collaboratrice la plus importante pour les Allemands, celle de la collaboration économique, est une question qui reste encore à examiner.

\*

---

<sup>7</sup> J. H. B o a s, *Resistance of the Churches in the Netherlands...*, p. 37. Cette opinion se rapporte à toutes les Eglises chrétiennes de Hollande.

Parmi les trois pays qui nous intéressent, la Belgique était la plus menacée intérieurement par l'occupation en raison du conflit wallon-flamand, de l'activité et de l'influence des mouvements nationalistes-fascistes dans les deux groupes nationaux. Mais c'est ici justement que nous trouvons l'exemple de l'attitude la plus inflexible de la hiérarchie de l'Eglise catholique envers l'occupant et sa politique, ainsi que l'exemple d'une désapprobation drastique, d'hostilité même à l'égard des collaborateurs, particulièrement ceux des formations militaires, de la police et des organisations paramilitaires et politiques. Ajoutons que l'épiscopat belge était unanime dans son attitude, ce qui n'était pas, par exemple, le cas de l'épiscopat français. Seul l'évêque de Gand se distinguait légèrement — selon certains observateurs — mais plutôt par le ton que par le contenu de ses discours. Il est certain qu'un grand rôle était joué par l'exemple personnel de l'évêque de Malines, le cardinal Jean Van Roey, primat de Belgique, conscient de l'importance non seulement ecclésiastique mais encore patriotique et morale de sa fonction. Le cardinal Van Roey subissait une sorte de pression morale du cardinal Mercier, son célèbre prédécesseur du temps de la Première Guerre mondiale, sans cesse évoqué par la propagande patriotique. Van Roey cherchait à appliquer une tactique plus souple et prudente, conforme, à son avis, à une situation différente. Son autorité morale demeura très haute pendant toute l'occupation. La presse clandestine réagissait vivement à chacune de ses interventions, profitant souvent des fuites probablement voulues dans le cas des actes non publics (p.ex. la correspondance avec le chef du *Militärverwaltung* au sujet du Service du Travail Obligatoire) ; elle réagissait tout autant à chacun de ses silences et aux formulations insuffisamment explicites exigeant des commentaires, ne serait-ce qu'au sujet des attentats. Une seule fois, la déclaration du cardinal fut critiquée par la Résistance notamment la condamnation des bombardements alliés au printemps 1944. Le cardinal refusa catégoriquement « quoi qu'il advienne » de soumettre ses lettres pastorales à la censure allemande. Le 24 mai 1943, il envoya à l'adresse du cardinal Maglione au Vatican ses lettres pastorales, ainsi que les lettres

pastorales des évêques hollandais du 17 février 1943 protestant contre la persécution des Juifs, la propagande antireligieuse et le travail forcé. Remarquons, pour rendre ces appréciations plus objectives, que le cardinal Van Roey et l'épiscopat belge bénéficiaient d'une tolérance relative de la part des autorités d'occupation allemandes, en particulier du *Militärbefehlshaber*, le général A. von Falkenhausen, et du chef du *Militärverwaltung*, le général E. Reeder. Cette tolérance ne s'étendait pas au simple clergé et ne le protégeait pas des répressions, parfois mortelles.

Le cardinal Van Roey, et cela doit être souligné, s'est abstenu de toute action susceptible d'être interprétée comme une acceptation, serait-elle indirecte, des autorités d'occupation : contacts, rencontres avec les chefs des autorités allemandes, etc. Il a également empêché toute situation de jeu avec ces autorités. Durant toute la guerre, l'occupant est resté occupant et non pas partenaire. En cette attitude résidait probablement une grande partie de la force morale du primat de Belgique.

L'agression allemande contre la Belgique en mai 1940 ne provoqua aucune manifestation officielle de l'épiscopat belge. Néanmoins, après la capitulation de l'armée belge et la décision du roi Léopold III de rester en Belgique en qualité de prisonnier de guerre, le cardinal Van Roey publia le 31 mai 1940 une déclaration dans le ton patriotique mais qui, résultat d'une entrevue du cardinal avec le roi, lui exprimait une loyauté totale et approuvait sa décision considérée honorable et conforme à ses devoirs de monarque et de commandant en chef de l'armée.

Le cardinal était certainement animé par le souci de l'unité nationale de la Belgique, de la survie de ses institutions nationales et des principes de l'Etat que la couronne était censée garantir et cimenter. En dépit de ses intentions patriotiques évidentes, la déclaration du cardinal Van Roey eut des résultats négatifs. En acceptant sans réserves le comportement de Léopold III, la déclaration désapprouvait ceux qui souhaitaient continuer la lutte, qui critiquaient la capitulation et la situation équivoque de prisonnier que le roi avait choisie ; elle désapprouvait par conséquent ceux qui croyaient à la victoire finale des alliés, et plus exactement — à celle de l'Angleterre.

L'attitude du cardinal augmentait donc la désapprobation populaire et l'isolement politique du gouvernement en exil de Pierlot. Des historiens belges estiment que cette déclaration ajoutait « la capitulation des âmes à la capitulation des soldats »<sup>8</sup>, qu'elle désorientait les Belges sur les conséquences néfastes de la défaite, sur les dangers de l'occupation et les perspectives de la guerre.

Dans sa déclaration, le cardinal s'inspirait probablement de la prémisse, extrêmement importante, qu'il consolidait les atouts moraux et politiques de Léopold III dans le jeu complexe que le roi essayait d'entreprendre avec l'occupant. Les résultats n'étaient pas aussi désastreux que dans le cas de Pétain, Léopold III étant beaucoup plus prudent, prévoyant, et sans doute conscient des risques pour sa dignité. Les raisons pourtant étaient assez semblables : la certitude des résultats durables du succès allemand, le manque de foi dans la force et le succès de la résistance opposée par l'Angleterre, la tendance vers un *modus vivendi* avec le vainqueur, l'accomodement le plus confortable pour la Belgique installée comme telle dans l'Europe dominée par le Reich, le désir que le roi gouverne le pays d'une manière plus autoritaire. En somme, le cardinal Van Roey soutenait de son autorité morale et ecclésiastique la position politique de Léopold III, contribuant à sa popularité incontestable durant le premier semestre de l'occupation. Mais ensuite, et surtout après la rencontre du roi avec Hitler à Berchtesgaden (19 novembre 1940) et son mariage avec la fille d'un riche industriel flamand engagé dans la collaboration économique, ce qui fut considéré comme une insulte à la mémoire de la reine Astrid, son mariage — ajoutons-le — célébré par le cardinal Van Roey sans observer toutes les exigences juridiques, un retournement se fit dans l'opinion publique envers le « prisonnier du palais de Laeken ».

A mesure que la « question royale » s'aggravait, la loyauté au roi devenait embarrassante pour le primat. Mais ses implications négatives cédèrent devant l'autorité que le primat gagna par son attitude dans les questions les plus importantes

---

<sup>8</sup> A. de Jonghe, *Hitler et le destin politique de la Belgique...*, p. 100.

pour la Belgique : la collaboration et la fascisation du pays, la Résistance, le Service du Travail obligatoire, et les entreprises génocides des autorités d'occupation.

Le cardinal Van Roey était d'avis, comme la majorité de l'épiscopat et le roi, qu'il fallait tenir compte des effets durables des succès allemands, mais aussi défendre le patrimoine belge. Cette attitude défensive, dictée par l'incertitude quant aux résultats de la guerre, évoluait lentement et ne fut remplacée par la certitude d'une victoire alliée qu'à la charnière des années 1942/1943, et au début de 1943. Pour cette raison, l'épiscopat belge et le primat lui-même faisaient preuve, d'une part, de réserve et de prudence, et de l'autre, veillaient à l'influence de l'Eglise sur la société, ainsi que sur sa base — les organisations de jeunesse, professionnelles, culturelles, etc., et observaient une attitude ferme envers les mouvements fascistes aussi bien wallons que flamands. L'année 1943 apporta l'« ajustement des fronts » et des confrontations ouvertes avec l'occupant.

Au cours de la première période de l'occupation, les autorités allemandes cherchaient à se rallier l'Eglise par une politique de privilèges pour éviter, en neutralisant le clergé, les mauvaises expériences de 1914 - 1918. Cette tactique demeura vaine. Non seulement l'épiscopat résista mais eut la main dure pour les prêtres qui cédaient à l'influence des groupements nazis, interdisant notamment aux prêtres de lire la presse de ces organisations. La défense du moral catholique et national des Belges était le champ de bataille où l'activité de l'épiscopat était la plus vive et sans compromis. Dans de nombreuses interventions publiques, dans les thèmes recommandés pour les sermons, dans les lettres pastorales, l'épiscopat blâmait l'idéologie fasciste voyant en elle non seulement un nouveau paganisme mais aussi un élément destructeur de l'éthique humaine et des sentiments patriotiques (p.ex. le sermon du cardinal Van Roey à Wavre, en juillet 1941, condamnant la doctrine de « sang et terre » porteuse de « défaitisme catholique » et de « défaitisme national », et interdisant aux catholiques de participer à l'introduction du régime national-socialiste en Belgique). Fait caractéristique, c'est ainsi qu'étaient orientés les commentaires officiels de l'épiscopat belge accompagnant les déclarations papales ;<sup>1</sup> les

commentaires tendaient à en extraire les idées convergentes avec l'attitude de l'épiscopat.

La possibilité d'exploiter l'Eglise à des buts politiques fut ôtée aux organisations collaboratrices. Les unités SS wallonnes et flamandes ne reçurent pas d'aumôniers. On refusait les sacrements aux membres des organisations collaboratrices portant l'uniforme, ce qui toucha notamment le chef des rexistes Léon Degrelle, frappé d'excommunication. Les interdictions s'étendaient aux services funèbres pour les morts au front de l'Est dans les unités SS wallonnes et flamandes, provoquant de nombreux « conflits au-dessus des cercueils ». Cela n'empêchait pas les démonstrations patriotiques au cours des messes dites pour les Résistants morts au combat ou assassinés, ainsi que pendant les cérémonies religieuses lors des enterrements des aviateurs alliés abattus en Belgique<sup>9</sup>. Il est difficile d'évaluer à quel point cette attitude de l'épiscopat belge limita l'influence des organisations collaboratrices nazies, et contribua à leur isolement moral, national et politique. Ce qui est sûr, c'est qu'elle créait un climat favorable à la lutte patriotique des Belges, indiquait la limite entre le compromis et la capitulation morale, la trahison même. La presse clandestine le soulignait, opposant l'esprit de conséquence et la fidélité aux principes de la hiérarchie catholique à la résistance brisée des juges après la « crise » judiciaire (cf. « Bec et Ongles » du 10 juin 1942). Quant à la presse collaboratrice, elle accusait la hiérarchie catholique d'aider moralement les actions armées de la Résistance, et tout particulièrement les attentats contre les collaborateurs.

S'il était rigoureusement interdit aux prêtres de s'engager politiquement dans la collaboration, en participant à la Résistance les prêtres concevaient cette participation comme la suite logique des recommandations de l'épiscopat. A la charnière des années 1943/1944, le cardinal Van Roey autorisa l'institution des aumôniers de l'Armée secrète. Longue est la liste des prêtres arrêtés et payant de la déportation ou de leur vie la mise en oeuvre des recommandations de l'épiscopat, le

<sup>9</sup> En janvier 1942, le cardinal Van Roey répondit par un refus aux autorités allemandes demandant l'interdiction de tels enterrements, jugés contraires à la morale et au droit canonique.



développement des thèses des lettres pastorales, la lutte dans leurs paroisses contre les organisations fascistes, etc. N'oublions pas non plus des prêtres engagés dans des réseaux des renseignements et d'évacuation ainsi que dans la presse de la Résistance. C'est là un aspect de l'attitude de l'Eglise catholique en Belgique qui mérite d'être souligné.

L'épiscopat s'opposa au contrôle que l'administration allemande entendait exercer sur l'Université catholique de Louvain, sur les professeurs en particulier. Par contre, il recueillit des étudiants de l'Université de Bruxelles fermée en raison de manifestations patriotiques. Il rendit impossible l'affection au travail forcé des séminaristes ; le travail forcé des séminaristes était une répression après les protestations du cardinal Van Roey contre le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.). Après la confiscation des cloches des églises, l'épiscopat ne se limita pas aux protestations et blâmes. La défense des cloches devint le symbole de la lutte pour les valeurs matérielles et spirituelles des Belges. Il y eut d'autres cas où l'épiscopat n'hésita pas à s'opposer aux autorités d'occupation. Si, en dépit de son attitude négative envers le S.T.O., la hiérarchie faisait preuve d'une certaine souplesse, surtout jusqu'au mois de mars 1943, quand il s'agissait du travail forcé des femmes, la hiérarchie ecclésiastique était ferme et conséquente ; ses efforts furent couronnés d'un certain succès.

Par le truchement des paroisses et des institutions d'assistance (patronnées par le chanoine Van der Elst), des couvents (entre autres l'abbaye Mont César, les ordres féminins de Gand, les Soeurs de charité de Namur) l'épiscopat fit beaucoup pour protéger la population juive de l'extermination, et contribua à sauver une grande partie de la communauté juive de Belgique<sup>10</sup>. Fait caractéristique, cette action efficace était discrète, sans

<sup>10</sup> Sur les 60 000 personnes que comptait la communauté juive de Belgique, les Allemands déportèrent 25 557. Il y eut 1 271 rescapés (d'après L. Stei n b e r g, *Le Comité de Défense des Juifs en Belgique...*). Il est difficile d'établir le chiffre de la population juive de Belgique, donc celui des pertes, car tout comme en France, il y a le problème des Juifs arrivés en Belgique peu avant la guerre, notamment d'Europe centrale et orientale, et celui des rapports entre les nouveaux venus et les assimilés. Ainsi, on rencontre parfois le chiffre de 85 000 - 90 000 (A. C i g e, *Les Juifs dans la presse clandestine belge...*, p. 11). La plupart des Juifs sont revenus à leurs lieux de résidence après l'exode de 1940.

déclarations ni manifestations publiques. De nombreux militants catholiques laïcs, en particulier du courant social de gauche (p.ex. Emile Hambresin) participaient activement au sauvetage des Juifs, allant jusqu'à attaquer des convois. Dans ce domaine se sont distingués les milieux catholiques de Liège qui coopéraient avec le Comité de Protection des Juifs patronné par l'évêque Kerkhofs<sup>11</sup>. L'évêque Kerkhofs avait la réputation d'être le plus engagé dans la Résistance et de préférer les actions hardies à la tactique prudente du cardinal Van Roey.

L'épiscopat belge s'abstenait de déclarations au sujet des communistes<sup>12</sup>. Cette attitude réticente, opposée à toute croisade et pression de la propagande hitlérienne, vacilla quelque peu chez les prêtres des paroisses au cours de la seconde moitié de 1943, sous les retombées de l'affaire de Katyń.

Les méthodes que l'Église de Belgique appliquait dans son activité changeaient beaucoup durant les années d'occupation. Une sorte de « retour vers les simples gens » s'opéra dans les organisations catholiques, notamment celles qui groupaient les jeunes, et dans les paroisses. On chercha à réduire les signes extérieurs d'inégalité sociale en interdisant les chaises personnelles dans les églises, les cérémonies somptueuses de mariage, d'enterrement, etc., et à établir des relations directes avec les habitants de la paroisse (en instituant des « hommes de confiance » par groupes sociaux ou par rues, en dressant des fichiers dont les données facilitaient l'aide ou le conseil sans que

<sup>11</sup> Contrairement à la situation en Hollande, en Belgique l'attitude envers la population juive n'était pas uniformément favorable. Il y eut des rafles auxquelles participait la police belge, notamment à Anvers qui comptait le plus de Juifs et, en avril 1941, des excès à caractère de *pogrom*. Même la presse clandestine écrivait rarement sur la persécution des Juifs ; mais il était rare que le problème juif fût traité sous son aspect racial (p. ex. « La Voix des Belges », n° 11 du 22 mars 1942) ; en règle générale, on condamnait des persécutions pour des raisons morales. « Pour nous le Juif est notre prochain qui souffre... Christ était Juif lui aussi... », etc. (« Churchill Gazette », n° 34 de juin 1942). La situation ne changea que vers la fin de 1942, avec les nouvelles sur la liquidation des Juifs de Pologne, sur Auschwitz, etc. Dans cette situation, l'aide prêtée par le clergé, par les religieux notamment, pour sauver la population juive, surtout les enfants, les jeunes, les vieillards et les malades qui ne pouvaient compter sur leurs propres forces, avait une importance exceptionnelle.

<sup>12</sup> Les soeurs de Notre-Dame de St. Sauveur faisaient réciter aux enfants des prières pour la victoire de l'Armée soviétique.

les rapports personnels de l'intéressé avec l'église fussent pris en égard), ainsi qu'à reconstituer les liens entre la paroisse et les paroissiens, là où cela était nécessaire.

On ne sait pourtant pas à quel point cette prise de conscience au sujet de l'existence des divers aspects sociaux de l'occupation résultait des observations et appréciations de la hiérarchie de l'Eglise catholique, ou si cette sensibilisation était une réponse à la propagande de l'occupant qui exploitait volontiers l'injustice sociale présente en Belgique. Tout semble indiquer que l'épiscopat belge ne sut pas — contrairement à celui de Hollande — réagir efficacement aux tendances collaboratrices des syndicats chrétiens, et tout particulièrement de l'Union catholique flamande, d'une partie des cheminots, etc.

\*

La France est un pays où l'attitude de la hiérarchie ecclésiastique et d'une grande partie du clergé donnait une image différente qu'en Hollande, et surtout en Belgique. Cela pour de nombreuses raisons, dont nous citerons trois : le vieux conflit entre l'Eglise et la République laïque « mangeuse de curés » ; l'hostilité de l'Eglise aux courants révolutionnaires du mouvement ouvrier dominé par le Parti communiste, puissants dans ce pays ; le soutien de l'Eglise pour le gouvernement de Vichy, surtout pour le maréchal Pétain en tant que pouvoir légal et autorité réalisant la politique de transformations intérieures (Révolution nationale) généralement approuvées par la hiérarchie. Si les raisons doctrinales et éthiques consolidant la résistance patriotique inspiraient fortement la hiérarchie catholique de Hollande et de Belgique, dans l'attitude de la hiérarchie française dominaient les mobiles socio-politiques en faveur de Vichy. C'est la source des divergences et conflits entre le visage pétainiste de la hiérarchie et l'évolution de la société vers la Résistance ; il y avait également des divergences au sein de la hiérarchie, et aussi entre elle et les organisations catholiques, le mouvement socio-chrétien et tout particulièrement son courant intellectuel et de jeunesse.

La structure de l'Eglise catholique de France n'était pas centralisée. La primatie de la Gaule, traditionnellement attachée

à l'archevêché de Lyon (cardinal Gerlier), n'était qu'un titre. Les diocèses et les archidiocèses avaient le visage politique de leurs évêques ou archevêques qui jouissaient de beaucoup d'indépendance et n'étaient inspirés que par les décisions de la conférence épiscopale. Le système à deux centres (Paris, Lyon) se transforma (et cela dura jusqu'à 1943), en système à trois centres : Paris, Lyon et Lille. Paris groupait les évêques de la zone occupée sous l'égide du cardinal Suhard, Lille sous la direction du cardinal Liénart<sup>18</sup> — les diocèses du Nord-Est de la France qui relevait de l'administration allemande à Bruxelles, Lyon — les diocèses de la « zone libre ». Ce démembrement de l'Église catholique en France a pesé sur les orientations au sein du clergé français, de sa hiérarchie en particulier, bien que les trois centres essayaient de coordonner leurs orientations et leurs actions. L'évolution de l'attitude de la hiérarchie avait, elle aussi, un déroulement différent : elle était la plus marquée mais également la plus diversifiée intérieurement dans la zone sud, la plus obstinée dans sa loyauté à Pétain — dans le rayon de l'influence de Paris et de Lille.

On connaît l'attitude ultraloyale de la hiérarchie catholique, sauf quelques exceptions : l'archevêque Saliège de Toulouse, les évêques de Montauban, Limoges, Clermont-Ferrand, puis et, dans une certaine mesure seulement, le cardinal Liénart de Lille et le cardinal Gerlier de Lyon. On connaît également la ferveur de clergé dans la glorification de Pétain. Le principe d'une loyauté pleine et entière envers le pouvoir établi mais « sans inféodation » (selon la déclaration des cardinaux et des archevêques de la zone nord, datée du 24 juillet 1941) était mis en oeuvre plutôt dans sa première partie, comme en témoigne le mot d'ordre « désobéir c'est trahir » répété par le clergé. Cette attitude était si nette qu'elle identifiait le patriotisme, le civisme et les commandements de l'éthique chrétienne avec le régime de

---

<sup>18</sup> Le cardinal Liénart était considéré comme l'un des plus dévoués à Pétain. On l'appelait même « l'homme du maréchal ». De nombreux évêques méritaient ce nom car, en raison de leur passé militaire de 1914 - 1918, ils éprouvaient comme anciens combattants, du respect et dévouement pour le maréchal Pétain. C'est un aspect du problème à ne pas omettre en appréciant les dispositions pétainistes de l'épiscopat français.

Pétain restant sourde et aveugle aux indications et les avertissements suggérant d'autres interprétations. La participation du clergé, les plus hauts dignitaires ecclésiastiques y compris, aux manifestations officielles de Vichy, l'adhésion de nombre d'entre eux à la Légion des Combattants, la pétainisation des scouts catholiques, l'encouragement de l'illusion que la collaboration est une « coopération de partenaires » (évêque Duthoit d'Arras), l'alignement de nombreux organes de la presse catholique ou considérée telle sur la propagande de Vichy, créaient une situation que ne pouvait équilibrer la défense du journal « La Croix », l'opposition à la création d'une organisation nationale de la jeunesse, etc.

Dans le comportement de la hiérarchie catholique française nous observons la même tactique — car il faut bien l'appeler ainsi — que celle du gouvernement de Vichy : une tactique de concessions et de compromis successifs dans le vain espoir de sauver ne serait-ce qu'une parcelle d'indépendance. La tactique si blâmée par les intellectuels catholiques Jacques Maritain<sup>14</sup> et Georges Bernanos — émigrés il est vrai. En conséquence, l'attitude de la hiérarchie catholique décevait. Les syndicalistes chrétiens (Gaston Tessier, Marcel Poimboëf) cherchèrent à se soustraire à son autorité, tout comme les hommes politiques et les intellectuels du courant socio-chrétien et démo-chrétien (p.ex. Georges Bidault, Claude Bourdet et tout le mouvement « Combat »). Ce courant non conformiste donna naissance au groupe publiant à Lyon les « Cahiers du Témoignage Chrétien » (abbé Stanislas Fumet, S.J., abbé Chaillet, et d'autres), fit évoluer le milieu de l'« Esprit » (Emmanuel Mounier et d'autres). L'évolution des organisations de jeunesse groupées dans l'Association de la Jeunesse catholique de France (A.J.C.F.) eut une importance exceptionnelle.

Une remarque encore : dans l'évolution d'une partie du clergé français, l'influence des prêtres polonais, notamment de ceux de la région de Lyon, joua un rôle non négligeable. En

---

<sup>14</sup> J. Maritain fut le premier intellectuel français progressiste qui essaya d'analyser la défaite de la France en 1940. Son analyse fut critique, mais opposée à la vague antirépublicaine de la propagande vichyste et des groupements fascistes parisiens.

informant sur les conditions des Polonais et de l'Église sous le joug hitlérien en Pologne, ils contribuèrent en quelque sorte à la naissance des « Cahiers du Témoignage Chrétien ». Des historiens français soulignent l'influence du séjour du cardinal Hlond à Lourdes, puis à Toulouse, jusqu'à son internement au printemps 1944, sur les opinions et l'attitude du cardinal Saliège. Une quinzaine de prêtres polonais périrent des mains de l'occupant ; un prêtre trouva la mort dans le massacre de la population minière à Oignies (Pas-de-Calais) en mai 1940. Cela n'empêcha pas le cardinal Suhard de dire, dans son intervention auprès des autorités allemandes en faveur du cardinal Hlond, que le clergé polonais « erra souvent », qu'il était « trop excitable politiquement »...

Le conflit de deux orientations — vichyssoise et antivichyssoise — divisait toute la société catholique de France, tout comme il divisait le pays. Même les observateurs allemands se rendaient compte de la différence entre l'attitude de la hiérarchie, en majorité loyale, et celle du clergé inférieur, des religieux en particulier qui sympathisaient avec la Résistance, et cela malgré le fait que les ordres religieux étaient discriminés par les autorités et la législation de la III<sup>e</sup> République. Les observateurs allemands apercevaient ici des similitudes avec les orientations des couches possédantes et le prolétariat. Les jeunes, avec leurs organisations, prenaient la part la plus active aux processus de l'évolution menant du loyalisme aux réserves et à l'opposition.

L'attitude de la hiérarchie catholique de la Zone Sud envers ces processus était différenciée, allant de la condamnation (mgr Delay de Marseille), aux réserves (mgr Gerlier de Lyon) jusqu'au soutien affirmé (mgr Saliège de Toulouse).

Comme dans les autres domaines de la vie en France, dans l'attitude de la hiérarchie catholique se reflétaient en ce temps les différences qui existaient entre les deux zones, et qui se sont maintenues après l'occupation de la Zone Sud (novembre 1942). Si à partir de la charnière des années 1942/1943, des prises de position très diverses se manifestaient dans cette Zone, y compris la fronde de mgr Saliège et de quelques autres, dans la Zone Nord le loyalisme à Vichy persista jusqu'au début de

1944 et, à vrai dire, jusqu'à la fin de l'occupation, à part l'épisode de l'intervention de Mgr Liénart auquel nous reviendrons encore.

Dans la grande évolution provoquée par l'opposition du clergé inférieur, des réguliers surtout, ainsi que des catholiques laïcs contre le comportement propétainiste et loyaliste de la plupart de la hiérarchie, trois grands courants apparaissent : l'évolution des démocrates-chrétiens vers la Résistance (« résistencialisation ») ; la radicalisation de la jeunesse catholique et sa libération du contrôle par trop sévère de la hiérarchie (« détutellarisation ») ; laïcisation des syndicats chrétiens (« déconfessionnalisation »). A ces courants s'ajoutait celui qui inspirait le clergé, sa partie la plus mûre et la plus progressiste qui ressentait le besoin d'un renouveau de l'Eglise, d'une ouverture et de sensibilité aux « signes du temps », aux questions sociales et spirituelles engendrées par la contemporanéité. Remarquons ici les qualités exceptionnelles de l'archevêque Saliège. Ce vieil homme cloué à son fauteuil par la maladie, fit montre non seulement de fermeté d'esprit, de clairvoyance sur le cours des événements et de ses devoirs pastoraux, de sensibilité aux problèmes des ouvriers et de la jeunesse ouvrière, mais il donna des preuves d'un grand talent politique. Il devait faire face à une situation beaucoup plus difficile que le cardinal Van Roey. Pour l'observateur impartial, il était celui qui sauvait l'honneur de l'épiscopat français. Cela lui valut, en automne 1945, le chapeau de cardinal mais pas la sympathie des princes de l'Eglise en France. Voici un exemple de plus à l'éternel problème : vaut-il mieux errer avec tous ou avoir raison seul <sup>15</sup>.

La collaboration est un phénomène inséparable de l'occupation et les problèmes qu'elle engendre sont parmi les plus complexes problèmes moraux — si l'on omet les problèmes politiques — de tout pays occupé. En Belgique, comme nous l'avons écrit, l'attitude de l'épiscopat ne laissait pas de place à l'équivoque.

---

<sup>15</sup> Remarquons, par esprit de conscience, que mgr Saliège également subit en 1940, pour peu de temps, l'influence du point de vue selon lequel la défaite était le châtement des péchés commis par la République.

Il en était autrement en France, hélas ! Non seulement on autorisa des prêtres à remplir la fonction d'aumôniers dans les unités en uniforme allemand de la Légion Volontaire Française, avec un « baroudeur en soutane », le prélat Mayol de Luppé en tête, mais les légionnaires furent bénis par le cardinal Henri Baudrillart qui les appela les « croisés du XX<sup>e</sup> siècle, vivante incarnation de la France médiévale ». La réplique du « Témoignage Chrétien » fut foudroyante : « Eminence, si les vieillards ne savent plus rougir, qu'ils souhaitent la mort ». Le désaveu mitigé du prélat qui occupait le poste du recteur de l'Institut catholique, par le cardinal Suhard et le nonce mgr Valerio Valeri, ne put dissiper l'ombre projetée par l'action du cardinal Baudrillart sur toute la hiérarchie catholique française<sup>16</sup>. Les enterrements-démonstrations des membres de la Milice française étaient à l'ordre du jour, et les cérémonies des funérailles de Philippe Henriot, dangereux collaborateur abattu par les patriotes (juillet 1944) furent honorées à Notre-Dame de Paris par la présence du cardinal Suhard, à Bordeaux — par celle du cardinal Feltin, à Lyon — du cardinal Gerlier, à Marseille — du cardinal Dely, à Rouen — de l'évêque Petit de Lulleville. La Résistance qui avait demandé des aumôniers pour le maquis ne reçut, en dépit des suggestions du cardinal Tisserant du Vatican, que l'attribution aux Résistants des droits des personnes *in articulo mortis* ; ce fait indique les dimensions de l'engagement unilatéral de la hiérarchie catholique française. Beaucoup dépendait d'ailleurs personnellement des évêques. La désignation de l'abbé Bruckberger à la fonction d'aumônier général des F.F.I. et les nominations aux échelons inférieurs étaient, dans l'esprit des dispositions en vigueur, dénuées de validité légale. Elles ne furent sanctionnées qu'après la libération. La hiérarchie française était critiquée même au Vatican ; la presse catholique suisse lui opposait l'attitude, combien différente, de la hiérarchie hollandaise, et surtout de la hiérarchie catholique belge. Il est pourtant vrai que l'épiscopat oeuvrait pour sauver des membres de la Résistance, des prêtres notamment

---

<sup>16</sup> Cf. *Les documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, Vatican 1974, vol. 5, p. 59.



(cardinal Suhard), et des Résistants emprisonnés (entre autres le cardinal Gerlier).

La hiérarchie catholique était également opposée aux « Français Libres » et à leur chef, le général de Gaulle. De Gaulle disait que, hélas ! la synagogue lui envoyait davantage d'hommes que la cathédrale. En 1943 la gaullisation de l'Afrique du Nord française modifia légèrement l'attitude de la hiérarchie, mais on ne put parler de conciliation qu'en 1945. Le général de Gaulle tenait beaucoup à gagner à son mouvement un représentant éminent de la hiérarchie de l'Eglise catholique, mais nul, même le hardi mgr Saliège, ne se décida à quitter la France et à soutenir ouvertement le « chef des dissidents ».

L'épiscopat n'abandonna sa position loyaliste qu'à deux reprises, il est vrai, au sujet d'affaires extrêmement importantes. La première était la défense des Juifs. L'épiscopat ne condamna pas, il faut le reconnaître, les lois antisémites en tant que telles et même reconnut à l'Etat la liberté de prendre des mesures limitant les droits d'une partie des citoyens ou des habitants ; il ne mettait pas en doute le bien-fondé des inculpations adressées à la communauté juive, il défendait seulement les Juifs en tant qu'êtres humains. Mais la confusion s'introduisait dans les relations Vichy-Vatican au sujet des lois anti-juives. En septembre 1941, le nonce apostolique, mgr Valerio Valeri, fit savoir à Pétain que les lois racistes ont provoqué des réactions défavorables au Vatican. Le maréchal répliqua par des citations puisées dans les rapports de Léon Bérard, ambassadeur de Vichy auprès du Saint-Siège, affirmant que le Vatican n'avait pas d'objections quant au principe et suggérait uniquement d'adoucir l'application pratique des lois. La source des opinions transmises par Bérard n'est pas claire, et pourtant elle est importante. Le cardinal Suhard, le seul dignitaire ecclésiastique des pays qui nous intéressent qui avait eu la possibilité de se rendre au Vatican pendant la guerre (en janvier 1943), intervint auprès de Pétain par l'intermédiaire de son envoyé, l'évêque Henri Chappoulie, pour protester contre la déportation des Juifs. Nombre d'évêques gardaient le silence pour éviter des répressions plus sévères<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> *Les documents du Saint-Siège...* Vol. 8, p. 48 et doc. n° 440.

La défense des Juifs par mgr Saliège mit en fureur Laval qui demanda au nonce de le faire révoquer. En résumant : malgré un degré d'engagement, de courage, de décision, de conséquence inégal chez les membres de la hiérarchie catholique française, l'épiscopat et tout le clergé s'accordaient en principe à aider les Juifs, à les sauver, et tout particulièrement les enfants. Dans ce domaine, le mérite de l'Eglise catholique de France est grand, indiscutable et reconnu, quoiqu'il existe aussi des mythes que des recherches plus détaillées dissipent des mythes créés pour des raisons différentes par les deux parties intéressées.

Car lorsque nous parlons des « Juifs », il est surtout question des Juifs français ou, pour être plus exact, des Français de confession mosaïque. Cette mise au point est nécessaire, entre autres parce que les lois de Vichy retiraient la nationalité française à ceux qui l'avaient obtenue au moment de l'arrivée en masse des Juifs en France, après la Première Guerre mondiale. Les rafles et la déportation des Juifs originaires d'Europe de l'Est, principalement de Pologne, faites avec la participation active et même décisive (établissement de listes, actions policières, etc.) des autorités françaises, tout d'abord ne provoquèrent pas de réaction sérieuse. Ce n'est que lorsque l'occupant s'en prit aux citoyens français que la situation changea. Au début l'indifférence au drame des Juifs-étrangers était même partagée par les Juifs établis en France depuis des siècles, mécontents de l'afflux en masse des pauvres émigrés juifs durant l'entre-deux-guerres, craignant — non sans raison — qu'ils n'alimentent une renaissance de l'antisémitisme en France. Seules les dimensions du drame juif, la fragilité du sauf-conduit qu'était la nationalité française contribuèrent à une prise de conscience sur la situation réelle, poussèrent à l'action.

Ajoutons que les protestations contre la persécution des Juifs venaient même des milieux traditionnellement nationalistes et antisémites. Mais ici les arguments concernaient l'opportunité politique, l'efficacité des méthodes et surtout les futures conséquences néfastes pour la France plutôt que les aspects moraux et humains.

Dans le deuxième cas, celui du Service du Travail Obligatoire, l'attitude de la hiérarchie catholique était loin d'être uniforme.

La protestation la plus vive venait du cardinal Liénart, de la région du Nord — Pas-de-Calais la plus touchée par le S.T.O. Renouvelée publiquement par suite de la déformation de sa pensée au sujet du péché de désobéissance aux autorités et de la responsabilité morale d'un réfractaire pour la déportation d'un autre ouvrier, avec le blâme simultané de la guerre contre l'U.R.S.S. et l'approbation de sa défense, elle retentit dans toute la France et en dehors de ses frontières. Mais l'évêque Martin du Puy, par exemple, émettait des opinions diamétralement opposées, et il n'était pas le seul. La presse de l'époque et les archives contiennent des déclarations de notables et d'universitaires fort gênantes aujourd'hui. Même l'opinion d'éminents théologiens (notamment le P. Jules Lebreton, S.J.) ne dissipa pas les hésitations du cardinal Suhard, et une réunion de cardinaux et archevêques (octobre 1943) condamna les « théologiens irresponsables et non autorisés » justifiant le droit à se soustraire au S.T.O. Le cardinal Liénart fut peu suivi. L'aide aux réfractaires ne devint pas, comme en Hollande et en Belgique, le souci de toute la hiérarchie catholique. En France les activités étaient dispersées. On veillait par contre, d'une manière plus efficace et organisée, non ouvertement en raison du refus des Allemands, à assurer l'assistance pastorale aux travailleurs déportés.

La même scission eut lieu au printemps 1944 après la déclaration de l'épiscopat protestant contre les bombardements alliés. Cette fois, des évêques qui s'opposaient à la déformation du texte de la déclaration par la propagande allemande furent arrêtés (évêques Solages de Toulouse, Théas de Montauban, Piquet de Clermont-Ferrand, ce dernier récemment encore adepte fervent de Pétain, ensuite déporté à Dachau ; évêques Noussaron d'Albi, Rodie d'Agen).

En décrivant l'attitude de la hiérarchie catholique française, nous n'en avons souligné que les traits les plus nets, indiquant son incapacité de trouver une voie conforme à la doctrine et aux obligations pastorales, une voie basée sur les principes, c'est-à-dire plus conforme aux prévisions d'avenir que les profits immédiats. Du point de vue de la fidélité aux principes, la hiérarchie catholique de France cédait le pas aux protestants (4 pour cent

de la population), le pasteur Boegner en tête. Les persécutions dont cette communauté gardait le souvenir, lui avaient inculqué le goût de l'union, la fidélité aux principes, la résistance à la politisation de l'Eglise. Ces qualités apparurent le mieux dans les conditions de l'occupation. Les protestants ne nourrissaient pas de nostalgie monarchique ni de ressentiments contre la République. Les hésitations sur l'attitude à prendre envers l'occupant et Vichy furent courtes. Elles furent marquées ici aussi par l'influence de Karl Barth. En général, les questions confessionnelles ne définissaient pas l'orientation politique. Dans certaines régions pourtant (p.ex. dans l'Ardèche) les conflits entre les vichystes et la Résistance s'aggravèrent d'hostilités religieuses rallumées et prirent une forme sanglante.

Dans notre caractéristique, nous n'avons qu'effleuré le problème complexe qui peut être défini « le Vatican et l'attitude de la hiérarchie catholique française ». Nous ne pouvons pas le développer ici. Limitons-nous à une observation. Nous avons déjà noté le manque de déclarations importantes et hardies de la part du Vatican, à part le message de décembre 1942. Mais la hiérarchie catholique française ne réagit pas, même aux avertissements qui venaient de Rome ou directement du pape, ou du cardinal Tisserant qui observait avec amertume et indignation le comportement de l'épiscopat avec qui il était si fortement lié.

L'attitude politique de la majorité de la hiérarchie catholique française ébranla durement son prestige moral et civique, même dans les milieux qui lui étaient les plus attachés. La Résistance et les milieux catholiques demandaient d'élargir l'« épuration » aux prélats compromis. Le Vatican consentit à révoquer un archevêque, trois évêques et trois vicaires apostoliques (ces derniers — des territoires d'outre-mer). Les deux parties devaient se résigner à un compromis.

Les prêtres et les militants laïcs qui avaient osé se dresser contre l'autorité des plus grandes personnalités ecclésiastiques et, surtout, obéir à leur conscience de catholiques et de Français, évitèrent à l'Eglise catholique de France une défaite morale irréparable. On peut se risquer à affirmer paradoxalement que les dissidents désobéissants ont plus fait pour le bien de l'Eglise

catholique en France que les fidèles qui suivaient aveuglement leurs bergers...

\*

Parmi les pays d'Europe occidentale, nous omettons généralement le plus petit : le Grand-Duché de Luxembourg. L'occupation, et surtout le processus commencé en 1941 d'absorption du Grand-Duché par le Reich eurent pour conséquence de réduire l'Eglise catholique de ce pays au silence. Les autorités d'occupation virent en l'Eglise un facteur gênant la germanisation et la nazification. Des prêtres furent arrêtés : 23 prêtres, 12 religieux et 15 religieuses furent déportés dans la Zone Sud de France. Les fondations religieuses liquidées, les couvents vidés, l'abbaye de Clairvaux transformée en *Hitlerjugendschule*. Le vicaire général de l'évêché, l'abbé Jean Origier, déporté à Dachau, y mourut. Les agissements des hitlériens à l'encontre de l'Eglise catholique du Luxembourg peuvent être considérés comme un exemple de leur rapport envers cette Eglise partout où ils estimaient ne pas s'exposer aux réactions de la part de la population du pays occupé.

\*

L'unique sphère où était visible la coopération entre le clergé catholique des pays qui nous intéressent, de France et de Belgique en particulier, était l'assistance aux prisonniers de guerre, partiellement élargie ensuite aux ouvriers français et belges travaillant en Allemagne.

Pour la Hollande, à l'armée démobilisée mais non internée, même après son réinternement partiel en 1943, d'ailleurs avorté, les besoins spirituels des prisonniers n'étaient pas un problème ne serait-ce qu'en raison du faible nombre de prisonniers de guerre. Mais en Belgique, il s'agissait d'environ 70 000 hommes, et en France de quelque 1 500 000, pour la plupart jeunes. La réaction de la hiérarchie catholique, ou plutôt du clergé catholique des deux pays, diffère du tableau que nous avons dressé.

Les prêtres belges qui remplissaient dans l'armée les fonctions d'aumôniers ou servaient dans les détachements sanitaires, profitèrent, après la capitulation et l'internement, des exemptions accordées par les autorités allemandes et rentrèrent dans leurs

paroisses. Une dizaine de prêtres seulement resta avec les prisonniers, surtout dans les *oflags*. La masse des prisonniers de guerre réagit amèrement, estimant que les prêtres cherchaient à s'isoler des simples soldats (ils parlaient même d'un « esprit de caste ») et les abandonnaient à leur sort. Cette conduite était dictée par le sentiment que la guerre finirait bientôt et que les prisonniers seraient libérés. Cette certitude était si forte qu'elle l'emporta sur le devoir immédiat envers les soldats. L'épiscopat belge ne réagit pas sur-le-champ, plus tard les autorités allemandes n'autorisèrent plus les aumôniers à revenir dans les camps ; en outre, les autorités entendaient exploiter la situation pour imposer à la hiérarchie catholique belge des concessions politiques, entre autres des aumôniers pour les unités SS belges.

Le comportement des prêtres français était différent. Leur situation dans l'armée n'était pas aussi privilégiée que celle de leurs confrères belges. Une partie seulement remplissait des fonctions sacerdotales, les autres, en particulier les jeunes prêtres et les séminaristes effectuaient un service militaire normal. Ils ne demandèrent pas d'exemption, restèrent parmi les prisonniers, créant rapidement dans les camps un système de services religieux qu'ils élargirent aux Belges. Cet état des choses s'est maintenu jusqu'à la fin de l'internement.

Sur les 2 900 prêtres et 300 séminaristes français, 800 disposaient d'une liberté suffisante pour parvenir aux *oflags* et *stalags*, et surtout aux dizaines de milliers de commandos ouvriers. Cette activité était dirigée et financièrement aidée par l'Aumônerie générale créée en automne 1940, ayant à sa tête l'abbé Jean Rodhain, lui-même prisonnier de guerre évadé. En Belgique, un organisme similaire existait auprès de l'Office des Travaux de l'Armée démobilisée, institution officielle qui s'occupait de l'enregistrement et de l'emploi des soldats belges non internés en mai 1940 ou libérés (chef — l'abbé Verbruggen). L'institution déployait son activité à partir du début de 1942, principalement par l'intermédiaire des prêtres français. Nous ne possédons malheureusement pas de documents sur les aspects religieux de l'oeuvre accomplie par les prêtres dans les camps de prisonniers de guerre. Nous savons que le gouvernement de Vichy attachait une grande importance à la propagande pétainiste parmi

les prisonniers et qu'il était satisfait des résultats. Nous savons également qu'au camp, dans l'isolement, l'incertitude du lendemain, l'éloignement des siens, la vie religieuse prenait de l'intensité. Nous ne nous sentons pas compétents de faire des appréciations plus approfondies.

A la fin de l'année 1942 et au cours de 1943, des dizaines de milliers de travailleurs forcés belges et français incorporés dans la « relève » et dans le S.T.O. furent déportés sur le territoire du Reich ; les aumôniers des camps de prisonniers de guerre s'occupèrent d'eux. Nous ne savons pas comment ils parvenaient jusqu'aux ouvriers ni comment ils étaient accueillis. L'abbé Rodhain auquel le pape avait confié la direction des aumôniers, était officiellement reconnu par les autorités allemandes, ce qui lui donnait une certaine liberté de mouvement, lui permettant de prendre la parole en public (p.ex. la messe avec sermon à Berlin pour les ouvriers français, le 17 mai 1943). La mission de l'abbé Rodhain disposait de fonds provenant de dotations françaises et papales. Son activité ne s'étendait pas aux prisonniers polonais.

Sitôt introduit, le Service du Travail Obligatoire provoqua l'apparition de réfractaires. Si en France l'attitude de la hiérarchie catholique envers les réfractaires était équivoque, comme nous l'avons écrit plus haut, les réfractaires belges profitaient d'un réseau de cellules créées par l'organisation ecclésiastique pour leur prêter aide et assistance (voyages fictifs avec faux documents, légalisation des réfractaires, aide matérielle pour eux et leurs familles, etc.). En France, la plus grande activité fut déployée dans ce sens par les organisations de jeunesse. Ces organisations oeuvraient légalement ou illégalement dans les centaines de cercles de la Jeunesse Ouvrière Catholique (J.O.C.) qui groupaient les ouvriers français au Reich. Les organisateurs de cette action furent arrêtés en 1944, plusieurs périrent.

Parmi le clergé français naquit en ce temps le mouvement original des prêtres-ouvriers qui, cachant leur état, portaient sous de faux noms avec les travailleurs forcés. L'initiative était encouragée par le cardinal Suhard qui y voyait des aspects politiques contrebalançant l'influence de la gauche. Sur les

25 prêtres-ouvriers partis en Allemagne, 4 seulement y restèrent jusqu'à la fin de la guerre. La police allemande dépista les autres rapidement, elle en déporta 12 à Dachau où 3 moururent et, parmi eux, l'abbé Dillard de Vichy, prédicateur considéré comme le « seul juste » dans cette ville de la collaboration. Six prêtres furent renvoyés en France, trois autres qui avaient été arrêtés furent libérés. Les 4 restants pouvaient à peine s'occuper d'activité religieuse, ils devaient surtout veiller aux problèmes les plus simples de la vie des ouvriers, à l'hygiène, à la santé, aux détails élémentaires de la vie quotidienne.

En Belgique, la même initiative échoua complètement, étant donné qu'on avait voulu la réaliser officiellement. Le *Militärverwaltung* menaçant de répressions, le projet fut abandonné.

\*

Sans vouloir nous livrer à des appréciations générales ni à des conclusions, nous nous permettons quelques réflexions. La première concerne le poids des implications historiques : le rôle de l'Eglise catholique dans les structures traditionnelles où elle oeuvrait dans les pays respectifs ; les conséquences des expériences historiques, positives et négatives, ainsi que le rôle des ressentiments politiques, sociaux et nationaux dans la formation de l'attitude de l'épiscopat envers l'occupation nazie. La deuxième réflexion se rapporte à l'importance de l'Eglise dans la « lutte pour l'âme » des nations, imposée par les tendances de l'occupant allemand et des fascistes locaux. Lutte bien visible en Hollande et en Belgique où les commandements des principes chrétiens étaient appliqués avec conséquence dans la situation existante. Soulignons encore les dangers représentés par la politisation de l'Eglise, par son intégration dans les structures du pouvoir, comme ce fut le cas en France.

La troisième réflexion fut provoquée par la condensation frappante des conflits engendrés par l'occupation et la collaboration, l'extermination des Juifs et le Service du Travail Obligatoire. Dans le premier cas, il s'agissait autant du commandement moral de défendre des innocents injustement



persécutés, que de la contradiction exceptionnellement grave pour l'Eglise entre l'universalisme chrétien et le racisme nazi. Il faut y ajouter le problème des catholiques d'origine juive traités à l'égal de leurs congénères, les hitlériens estimant que « l'eau du baptême na transforme pas le sang juif ». Dans le cas du S.T.O., il s'agissait directement du sort de centaines de milliers de personnes, généralement jeunes, déportées dans un milieu étranger, hostile même, contraintes à travailler contre le bien de leurs peuples. Dans la sphère des principes, il s'agissait d'appréciation doctrinale du problème crucial des limites du devoir chrétien d'obéissance au pouvoir. Dans chaque cas, le choix imposait la nécessité d'agir, de lutter et d'en supporter toutes les conséquences. La situation était nouvelle pour l'Eglise, surtout en Europe occidentale, inconnue depuis des siècles, purificatrice — serait-on tenté de dire.

La quatrième réflexion a trait dans une certaine mesure avec la deuxième. Elle se rapporte au rôle de l'Eglise en tant que force morale mais aussi en tant qu'institution sociale organisée, dans les conditions de la guerre et de l'occupation. La force, auprès de laquelle les larges masses des « simples » gens soumis aux effets destructifs de la terreur, des drames de la guerre, de la dépravation provoqués par les agissements de l'occupant, de la collaboration, de la spéculation exploitant le malheur, de l'arrivisme politique et économique, cherchaient un contrepoids dans les valeurs différentes, durables, non temporelles, cherchaient un soutien moral mais aussi un asile, indépendamment même des opinions sur la foi, des liaisons avec l'Eglise. Une telle force, qui aidait à neutraliser la peur paralysante — la principale arme psychologique de l'occupant, avait une importance inappréciable pour la résistance morale, pour la fermeté d'âme des occupés. Les expériences positives de la Belgique et de la Hollande ont, à l'égal des expériences négatives en France une valeur qui n'est pas purement historique. Elles invitent à des réflexions qui dépassent la période des années de guerre, à des réflexions qui nous entraînent dans la sphère de l'évolution des sentiments des collectivités humaines, surtout lorsqu'elles subissent de grandes tensions psychiques, qu'elles traversent des périodes de crise, de détresse.

Quant à la cinquième réflexion, elle démontre l'importance des processus commencés ou développés pendant les années d'occupation dans la vie des communautés catholiques et de l'Eglise des pays occupés. Ces processus comportaient la coopération loyale avec les autres communautés chrétiennes au nom de la défense des principes communs de l'éthique et de la foi ; la radicalisation des mouvements socio-chrétiens, et surtout — le retour vers les simples « gens de labour », la « démocratisation de l'Eglise », la découverte de la classe ouvrière, la révision des clichés négatifs du communiste et du mouvement communiste, le « retour aux sources », à la chrétienté en tant que religion des humbles et des opprimés. Pour la hiérarchie catholique française, c'était s'affranchir des nostalgies antirépublicaines, faire un « examen de conscience », c'était découvrir douloureusement son propre pays, la France — pays de mission.

En conséquence du *non possumus* des Hollandais défendant leur microcosmos social et spirituel, fidèles à la fière tradition d'un peuple répétant que « Dieu a créé le monde, mais ce sont les Hollandais qui ont créé la Hollande », et désirant rester eux-mêmes ; en conséquence de l'esprit de survie des Belges, mais d'une survie dans la fidélité aux principes de la foi et de l'éthique catholique, dans l'esprit de la défense de leur caractère et de leur unité nationale tellement fragile, mais aussi — et qui sait ? peut-être à degré égal — en conséquence des errements dramatiques, du déchirement et des recherches difficiles de la voie juste, de la découverte de cette voie à travers les luttes et les hésitations, les chutes aux abîmes de la trahison et les élans aux sommets du patriotisme qui furent le sort des Français, dans l'Eglise catholique romaine des pays d'Europe occidentale naissaient et mûrissaient les conditions du développement des idées, opinions et attitudes exprimées plus tard par Vatican II, et qui continuent à définir la place de l'Eglise dans le monde moderne en évolution. Je pense que c'est là la principale conclusion des réflexions sur l'attitude de la hiérarchie de l'Eglise catholique dans les pays d'Europe occidentale, au temps de l'occupation.